



PREFET DES YVELINES

Service départemental
de communication et interministérielle
Tél. : 01-39-49-75-22
pref-communication@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 23 décembre 2013

Note aux rédactions

Exceptionnellement, Le réseau national d'alerte sonnera le mercredi 8 janvier 2014 !

Le réseau national d'alerte, déployé dans les années 1950, est composé dans les Yvelines de 146 sirènes réparties dans 110 communes. Il a pour but d'alerter les populations en cas de danger immédiat et d'attirer rapidement leur attention pour les appeler à réagir.

Afin de s'assurer de son bon fonctionnement, des essais sonores des sirènes ont lieu le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi du mois de janvier 2014 étant un jour férié (le 1er janvier), il a été décidé de reporter exceptionnellement l'essai mensuel au mercredi 8 janvier à 12h00.

Aussi, le mercredi 8 janvier prochain, à 12 heures, les sirènes donneront le signal de début d'essai selon la séquence suivante : 5 coups de 7 secondes, espacé chacun de 5 secondes, et à 12 heures 10, 1 coup long de 30 secondes marquant la fin de l'essai.

Ce message sonore ne doit être confondu avec le signal d'alerte émis en situation de danger, dont la durée d'émission est beaucoup plus longue : il se compose en effet de trois séquences d'une minute quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes, et s'achève par un signal continu de 30 secondes.

Pour mémoire, lorsque le signal d'alerte retentit, il convient de respecter impérativement les premières consignes suivantes :

- rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures ;
- arrêter climatisation chauffage et ventilation ;
- se mettre à l'écoute de la radio (France inter, France info ou le réseau France bleu avec lesquels l'Etat est partenaire).

En revanche, il faut absolument éviter :

- de rester dans un véhicule ;
- d'aller chercher ses enfants à l'école (les établissements scolaires se chargent de leur sécurité) ;
- téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;
- rester près des vitres ;
- ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;
- allumer une quelconque flamme
- quitter l'abri sans consignes des autorités.